



3875, Grande-Allée Saint-Hubert (Québec) J4T 2V8

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RAPPORT ANNUEL 2008-2009

<i>Établissement :</i>	École secondaire Mgr-A.-M.-Parent
<i>Directeur :</i>	SYLVAIN CARON
<i>Membres du conseil d'établissement :</i>	
Président :	Luc Lavigueur
Vice-présidente :	Hélène St-Jean
Autres parents :	Isabelle Lafleur, Diane Lambert, Vincent Lapointe, Dominique Lehoux et Lorraine Picard
Enseignants :	Daniel Bérubé, Kristelle Déry, Diane Gaudet et Roger Lapierre
Personnel professionnel:	Charles Pennober
Personnel de soutien :	Lucie Therrien
Représentant de la communauté:	Serge Martel
Élève :	Guillaume Dupont-Croteau

INTRODUCTION

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement et la direction de l'école informe la population de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent pour l'année scolaire 2008-2009.

Le conseil d'établissement a tenu cette année 9 rencontres régulières ainsi qu'une rencontre extraordinaire. Chaque membre du conseil a eu la chance de s'exprimer et de faire valoir son point de vue à chacune des discussions. Le conseil d'établissement de l'école a toujours travaillé en équipe tout au long de l'année tout en étant à la recherche de solution pour l'amélioration des services à l'élève. En plus de son mandat habituel, le C.É. s'est impliqué dans le dossier de la relocalisation des classes spéciales au secondaire. Après analyse et discussions sur les services offerts aux élèves des classes relations, le C.É. a remis au conseil des commissaires une recommandation visant à maintenir le service de ces classes dans l'école. Cette recommandation a été retenue compte tenu de l'expertise unique de l'école dans ce domaine.

Par ailleurs, les partenaires externes tel le Club Optimiste de Laflèche ainsi que le Corps de cadets 2710 Optimiste Laflèche ont, comme par les années passées, été de fidèles collaborateurs pour l'école et le conseil d'établissement.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

- Clientèle scolaire au 30 septembre 2008 : 1 988 élèves déclarés.
- Services offerts :
 - Programmes réguliers de la 1^{re} à la 5^e secondaire ;
 - Programmes particuliers : concentration science et technologies (CST), concentration multisports et hockey ainsi que le programme de musique (harmonie et cordes) ;
 - Services commission scolaire pour les élèves ayant une déficience intellectuelle légère ou une déficience intellectuelle moyenne, de même que pour les élèves des classes relation ;
 - Groupes de cheminements particuliers
 - Programme FMS*, FPT*
 - CFER*
- Personnel de l'école :
 - 8 membres de la direction (direction et direction adjointe)
 - 140 enseignants (réguliers et temps partiels)
 - 10 professionnels
 - 75 membres du personnel de soutien

THÈMES PRÉSENTÉS

1. PROJET ÉDUCATIF et PLAN DE RÉUSSITE

Le projet éducatif oriente l'ensemble des décisions prises dans l'école en lien avec la planification stratégique de la commission scolaire. Notre mission s'articule autour des trois axes interreliés : **Instruire, socialiser et qualifier**. L'école s'est engagée à responsabiliser les élèves dans leurs apprentissages, à développer leur sentiment d'appartenance envers l'école et la communauté ainsi qu'à répondre aux intérêts et aptitudes des élèves. Ces orientations nous ont permis de prioriser des objectifs permettant d'orienter nos actions pour répondre aux besoins des élèves.

Sous la thématique environnementale de l'école : « *J'agis dans mon milieu* », 10 objectifs ont été ciblés pour l'année 2008-2009. Ils étaient les suivant :

- ➔ Redéfinir l'encadrement et la supervision des élèves;
- ➔ offrir un milieu de vie stimulant à tous les élèves de l'adaptation scolaire;
- ➔ supporter les enseignants pour une meilleure appropriation du Renouveau pédagogique;
- ➔ consolider nos concentrations ainsi que notre programme;
- ➔ accroître nos exigences en français écrit et parlé;

- ➔ favoriser la participation des élèves aux activités parascolaires afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance;
- ➔ favoriser la mise sur pied d'activités d'approche orientante afin de développer la persévérance scolaire;
- ➔ prévenir la violence par la mise en place de projets concrets;
- ➔ implanter avec succès les nouveaux parcours de formation à l'emploi et les stages en milieu de travail.
- ➔ dynamiser la promotion de notre école.

Tout au long de l'année, l'équipe école a su maintenir le cap sur l'atteinte de ces objectifs. Avec cette approche concertée qui nous a permis une mobilisation accrue, l'école Mgr-A.-M.-Parent s'est encore démarquée à plus d'un niveau en 2008-2009.

En voici quelques exemples :

Avec un taux de réussite de 93% pour le cours de français 4^e secondaire du nouveau régime pédagogique (matière à sanction) l'école obtient encore une fois des résultats supérieurs à la moyenne.

La thématique environnementale, en plus d'être utilisée régulièrement lors d'activités pédagogiques et parascolaires, a permis à l'école d'être reconnu régionalement comme leader du monde scolaire. Plusieurs prix et bourses associés à des projets d'élèves peuvent témoigner de cette belle réussite.

La mise en place de la concentration « hockey » nous permet de répondre à un besoin dans toute la commission scolaire. Sans oublier les filles, cette concentration favorise la réussite des garçons et leur offre un environnement dynamique et stimulant. Parallèlement, ce nouveau volet consolide notre concentration multisports.

L'augmentation du nombre et de la qualité des activités d'approche orientante nous permet d'accroître nos liens avec la communauté, avec les employeurs tout en permettant à nos jeunes de mieux planifier leur avenir.

Les défis demeurent cependant nombreux, un de ceux qui nous tient particulièrement à cœur est l'amélioration de la persévérance scolaire. L'implantation du projet de persévérance scolaire a été la pierre d'assise sur laquelle d'autres initiatives viendront se greffer. Grâce à l'analyse exhaustive de la situation faite durant l'année et aux recommandations du comité, nous enclencherons une deuxième phase qui devrait donner des résultats plus significatifs en 2009-2010.

2. APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Le renouveau pédagogique en était cette année à sa quatrième année d'implantation dans les écoles secondaires du Québec.

Le respect du régime pédagogique demeure prioritaire pour l'ensemble du personnel de l'école. Plus que jamais les défis étaient omniprésents pour offrir des concentrations et des programmes qui se démarquent et répondent aux besoins du milieu tout en respectant le cadre du régime pédagogique.

Le conseil a eu à débattre et à tenir une rencontre extraordinaire pour enfin prendre la décision qu'il croyait la plus appropriée en 5^e secondaire pour les classes ordinaires ainsi que pour le programme de musique en 4^e et 5^e secondaire.

En adaptation scolaire, les changements se sont faits graduellement et positivement grâce à la collaboration des enseignants et des conseillers pédagogiques. Le matériel répond aux besoins des élèves de façon beaucoup plus significative et l'évaluation s'adapte aux nouvelles exigences.

3. ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

La Loi sur l'instruction publique attribue aux Conseils d'établissement le pouvoir d'établir les principes d'encadrement du coût des documents chargés aux parents en tenant compte de la politique de la commission scolaire.

Cette politique vise à fournir aux membres du personnel enseignant de l'école Mgr.A.-M.-Parent l'encadrement prescrit en vue d'orienter le choix du matériel didactique ainsi que le choix des cahiers d'exercices annuellement chargés aux parents.

Elle s'applique à toutes les classes de l'école, tant en adaptation scolaire, au régulier que pour les programmes particuliers, elle s'appuie notamment sur les articles 7 et 77.1 de la LIP, ainsi que sur la politique d'encadrement des frais chargés aux parents de la Commission scolaire

Principes d'encadrements retenus pour l'école Mgr.A.-M.-Parent

3.1 Les frais chargés aux parents doivent être maintenus au plus bas coût possible, afin que les principes d'accessibilité à tous les services éducatifs et de gratuité scolaire soient une réalité.

3.2 Les frais demandés doivent correspondre au coût réel du bien.

3.3 Les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 al. 2) :

- L'utilisation d'un cahier d'exercice doit diminuer le coût demandé pour la reprographie sous réserve de l'existence d'un programme particulier dans une classe, de matériel particulier pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

3.4 Les crayons, papiers et autres objets de même nature (art.7 al. 3) :

- Le matériel d'une marque autre, de qualité équivalente et présentant les mêmes caractéristiques peut être accepté.

3.5 La facture que le parent aura à payer pourra être acquittée en plusieurs versements.

3.6 Communication des besoins en matériel :

- L'ensemble de l'information sera communiquée aux parents au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

3.7 Durant l'année scolaire, toute nouvelle demande de coût adressée aux parents sera préalablement présentée au conseil d'établissement.

Résultats de l'application

Suite à l'application des principes d'encadrement retenus, pour l'année scolaire 2008-2009, on peut remarquer une légère augmentation de coût au niveau des frais scolaires chargés aux parents. Cette augmentation est principalement engendrée par le nouveau matériel nécessaire dans le cadre du renouveau pédagogique.

Le conseil d'établissement a eu à répondre à un sondage concernant l'application de cette politique. Sans équivoque, il en est ressortit que l'école Mgr-A.-M.-Parent respecte la loi ainsi que sa propre politique.

4. UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES

En lien avec le projet éducatif de l'école, certaines dépenses ont été effectuées l'an passé en tenant compte des ressources financières disponibles et des demandes particulières du ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport.

▸ Ressources humaines

Des sommes allouées par le MELS nous ont permis d'augmenter nos ressources en éducation spécialisée pour les élèves des classes ordinaires ainsi que pour les élèves ayant un trouble envahissant du développement. Ce support professionnel a entre autre permis de favoriser une meilleure persévérance scolaire.

De plus, l'expertise développée par les nouveaux enseignants ressources a été très utile à des élèves en difficulté, particulièrement aux élèves dyslexiques qui ont des besoins spécifiques.

▸ Matériel pédagogique

Encore cette année, des sommes importantes ont été injectées pour l'achat de romans, ouvrages de références et matériel didactique divers. La bibliothèque de l'école a donc augmenté et renouvelé son inventaire de volumes pour une cinquième année de suite.

Près de 25 000\$ a été investi pour l'achat de nouvelles calculatrices adaptées aux standards des cours de mathématique de 4^{ème} et 5^{ème} secondaire. Ces 150 calculatrices seront éventuellement utiles dans les cours de sciences. Le parc informatique consacré aux élèves a encore une fois pu bénéficier d'ajouts de plus de 50 000\$ y incluant l'achat de 4 tableaux interactifs permettant à l'enseignant et aux élèves d'interagir en direct avec leur ordinateur.

Dans le cadre de renouveau pédagogique, des investissements majeurs pour l'achat de volumes dans chaque discipline enseignée ont permis aux élèves et aux enseignants de transiter plus harmonieusement de l'ancien régime au nouveau.

▸ Aménagement physique

Les dégâts causés par l'incendie de l'été 2008 sont maintenant disparus. Nous en avons profité pour rénover une partie des plafonds de ce secteur, pour changer les casiers d'élèves et pour rénover de fond en comble le local directement touché.

D'autres aménagements ont été faits dans le garage de l'école afin d'accueillir les élèves du CFER* puisque les anciens locaux étaient rendus inadéquats compte tenu de l'ampleur que prend ce beau projet.

5. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Avec le souci constant d'offrir aux élèves fréquentant l'école le meilleur service qui soit, les équipes multidisciplinaires des concentrations multisports, sciences et technologies ainsi que le programme de musique se redéfinissent constamment pour répondre aux besoins des élèves. En adaptation scolaire, tout en maintenant des objectifs élevés, l'équipe-école tente d'intégrer ou de faire participer les élèves aux activités des classes ordinaires que ce soit par de l'intégration dans un cours, des concerts, spectacles ou sorties de toutes natures.

L'année 2008-2009 a aussi été marquée par l'implantation d'un plan de mesures d'urgence spécifique à notre école. Autrefois, l'école ne disposait que d'un plan d'évacuation en cas d'incendie. Ce nouveau plan prévoit tout type de situation d'urgence, du confinement jusqu'à l'évacuation pour séisme. Cette implantation se poursuivra pour l'année 2009-2010 en y ajoutant de nouveaux éléments comme la prévention ou la postvention suite à l'apparition de la grippe H1N1.

6. CONCLUSION

Guidée par un conseil d'établissement sensible aux exigences du milieu, l'école Mgr A-M -Parent demeure une institution en constante évolution qui se transforme et s'adapte aux besoins de ses élèves, de son environnement tout en respectant les orientations du projet éducatif et du régime pédagogique. Elle priorise la mise en place d'une structure favorisant la réussite de tous les élèves tout en étant un milieu de vie épanouissant pour nos jeunes afin que tout leur devienne possible !

Luc Lavigueur
Président

- * FMS : formation en métiers semi-spécialisés
- FPT : formation préparatoire au travail
- CFER : Centre de formation en entreprise et récupération